



FF Cadre de Santé paramédical bureau de la permanence de l'organisation des soins EPS VE

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès
93330 NEUILLY SUR MARNE
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



[ACCES au site](#)

En transport :

En Voiture :

LES CONTACTS :

- Coordonnatrice générale des soins
Madame Nadine CHASTAGNOL
n.chastagnol@epsve.fr
- Directrice des soins :
Madame MP BOISSEL
mp.boissel@epsve.fr
- Secrétariat de la direction
directionsoins@epsve.fr
01 43 09 32 33 / 33 54
- Direction des Ressources Humaines
secrétariat
drh@epsve.fr
01 43 09 32 61 - 33 53

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) «le Mas de L'Isle» structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

Responsable de bureau de la permanence de l'encadrement : Direction des soins

Le bureau de la permanence de l'organisation des soins fonctionne de 7H00 à 21h00

Il permet en articulation avec le service central de nuit et les cadres de santé en hospitalisation, d'assurer une permanence 24h/24, 365 jours par an sur des missions centrées notamment sur la gestion de la disponibilité des lits en temps réel.

Il a également pour mission la gestion des effectifs en dehors des horaires 9h-17h00

Il travaille en lien avec le service des admissions dont certaines missions lui sont confiées

Ce bureau se situe sur le site de Neuilly sur Marne





IDENTIFICATION DU POSTE

<p>Position dans la structure : Autorité hiérarchique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Direction des soins- Administrateur de garde <p>Liaisons fonctionnelles :</p> <p>Les pôles : Le chef de pôle, les responsables médicaux des UHTP, les cadres, les professionnels para médicaux et non médicaux des Pôles concernés</p> <p>Relations fonctionnelles au sein de l'établissement</p> <p>L'ensemble des directions fonctionnelles : Direction financière, DRH (recrutement, gestion du personnel, formation), Direction des services économiques et la logistique. Direction des services informatiques, Direction des Travaux, Direction Qualité affaires juridiques Gestion des risques Relation Usagers (DQRJU), Tous les Pôles cliniques de l'Etablissement.</p>	<p>Qualifications : cadre de santé ou faisant fonction de CS</p> <p>Horaire de travail : Cadre de santé 38h/ semaine Horaires 7h00 -15h00 / 13h -21h00</p> <p>Description synthétique du poste :</p> <p>La mise en place de la permanence soignante permet d'apporter la compétence de cadres soignants et de renforcer l'articulation des trois composantes clés de l'organisation que sont les médecins/ les cadres soignants/ les directeurs.</p> <p>Les missions sont plus particulièrement centrées sur la réponse à des situations imprévues et la gestion des lits.</p> <p>Les professionnels du bureau de la permanence de l'organisation des soins sont les référents directs des cadres soignants et l'interlocuteur privilégié du médecin et de l'administrateur de garde.</p>
--	---

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

<p>Activités :</p> <p>Assurer en temps réel la recherche des lits au sein de l'établissement, en collaboration avec les cadres des UHTP, le psychiatre et / ou l'AG au sein et en dehors de l'établissement, en garantissant une cohérence du parcours de soins du patient.</p> <p>Contribuer à la continuité de l'activité hospitalière en garantissant l'organisation, la qualité et la sécurité des soins ainsi que la gestion des absences inopinées, en dehors des heures de présence des cadres référents des unités d'hospitalisation.</p> <p>Assurer la permanence de l'organisation des soins les WE et JF en l'absence des cadres de santé des UHTP selon les règles définies au sein de l'établissement</p> <p><u>En dehors de la présence des CS :</u></p> <p>Adapter si besoin, les organisations des soins (transferts, accompagnements, fugues...)</p> <p>Apporter un soutien aux équipes présentes (conseils, informations)</p> <p>Tracer l'ensemble des actions et décisions, rendre compte des actions menées à l'encadrement et aux médecins des pôles concernés.</p> <p>Tenir informé l'AG des événements importants ou situations complexes afin de valider les décisions avec lui</p> <p>Missions complémentaires en lien avec les admissions ;</p> <p>Travailler en lien avec le service d'admission, le suppléer en dehors des heures d'ouverture pour, notamment, la gestion des admissions des patients, des fugues et ainsi que le contrôle de l'identité des patients admis.</p>
--

<p>Qualifications :</p> <p>Diplômes : diplôme d'état infirmier + Diplôme IFCS de cadre de santé ou projet cadre positionnement de FFCS</p> <p>Connaissances : connaissances en psychiatrie, maîtrise des procédures en vigueur. Accompagnement prévu pour les missions en lien avec les admissions</p>





Compétences requises :

Savoirs faire :

Arbitrer et/ ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné ;
Argumenter ses décisions
Organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation ;
Capacité d'adaptation

Savoirs être :

Goût de l'innovation et esprit d'initiative et à adapter sa communication en fonction des différents interlocuteurs

EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Pour les FFCS suivre la formation IFCS et devenir CS

Par concours : Cadre supérieur de santé

